

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis
De 14 heures à 17 heures
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Mercredi 28 Novembre 2018 P.V. N° 14

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. William PONT

Secrétaire : M. Emile TASSISTRO

Présents : Mme Bernadette GIRARD - MM. Bernard BIAVA – Pierre COLETTI – Jean Pierre FRANCESCHINI – Gérard LUBRANO – Gérard MAURIZIO – André MICHEL - Francis MINISCALCO – Yves MOLINES – Ange MURATI

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Match à jouer
- Traitement des feuilles de match

MODIFICATION D'HORAIRE

D2 poule A

FC RAMATUELLE : demande d'avancer le match de D2 poule A contre LE PRADET US 1 du 16/12/2018 au 09/12/2018.
Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 09/12/2018.

MATCHS A JOUER

Match à jouer le 9 Décembre 2018

D2 poule A

FC RAMATUELLE 2 / LE PRADET US 1 du 16/12/2018 (50624.1)

D2 poule B

ST CYR AS 1 / STE MAXIME AS 2 du 04/11/2018 (50666.1)
BORMES MS 1 / CARQ/LA CRAU US 2 du 25/11/2018 (50680.1)

D3 poule A

ST CYR AS 2 / GARDIA CLUB 2 du 04/11/2018 (50730.1)
PIGNANS US 1 / LA CADIÈRE US 1 du 25/11/2018 (50747.1)

Poule B

LE VAL BESSILLON 1 / LE PRADET US 2 du 04/11/2018 (50801.1)
LE LAVANDOU SP O 2 / LA LONDE S O 3 du 11/11/2018 (50806.1)

D2 poule B

ST CYR AS 1 / SOLLIES FARLEDE 1 du 25/11/2018 (50678.1)

D3 poule A

ST CYR AS 2 / ASPTT HYERES 1 du 25/11/2018 (50742.1)

D3 poule B

LE VAL BESSILLON 1 / ST MAXIMIN O 2 du 11/11/2018 (50802.1)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

Journée du 25.11.18

D1 :

COGOLIN / ST TROPEZ FC
ST MANDRIER / LA SEYNE FC
CANNET DES MAURES / LA VALETTE
AS ESTEREL / FREJUS ST RAPHAEL
CUERS PIERREFEU / LA LONDE

D2 Poule A :

PUGET SUR ARGENS / BRIGNOLES
VIDAUBAN / SANARY
RAMATUELLE / LORGUES
SC NANS / SIX FOURS LE BRUSC
ST MAXIMIN / LE PRADET
GRIMAUD / LA LONDE

Poule B :

SC TOULON / CALLAS CANTON
HYERES FC / PAYS DE FAYENCE

D3 Poule A :

JS BEAUSSETANNE / SOLLIES FARLEDE
MAR VIVO / OLLIOULES
LA VALETTE / GARDIA CLUB

Poule B :

LA LONDE / BRIGNOLES
CARCES / VAL BESSILLON
BELGENTIER / EC TOULON
ST MAXIMIN / LE PRADET
CUERS PIERREFEU / BESSE SPORTS

Poule C :

PUGET SUR ARGENS / TRANS
PLAN DE LA TOUR / ESTEREL
ROQUERBRUNE / LORGUES
SANARY / LES ARCS
COGOLIN / ST TROPEZ FC
GRIMAUD / BARJOLS

D4 Poule A :

T.MOURILLON / BESSE SPORTS
GARDIA CLUB / SIX FOURS LE BRUSC
RC LA BAIE / VAL ISSOLE
CANNET DES MAURES / PLAN DE LA TOUR

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

D2 poule A :

PUGET SUR ARGENS / BRIGNOLES du 25.11.18

Poule B :

SC DRAGUIGNAN / ROCBARON du 25.11.18
ST CYR / SOLLIES FARLEDE du 25.11.18

D3 Poule A :

ST CYR / ASPTT HYERES du 25.11.18

JS BEAUSSETANNE / SOLLIES FARLEDE du 25.11.18

Poule B :

ST MANDRIER / LE LAVANDOU du 25.11.18

D4 Poule A :

OLLIOULES / ROCBARON du 25.11.18

Poule B :

RIANS / TRANS du 25.11.18

BRAS / CALLAS CANTON du 25.11.18

Prochaine Réunion
Mercredi 5 Décembre 2018

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : William PONT
Le Secrétaire : Emile TASSISTRO